

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

2022-75 SEMAINE DE LA MOBILITE – GRATUITE TEMPORAIRE DES BORNES IRVE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du quatorze septembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BERTIN

Affichage le 22 septembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2224-37,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 4-3,

Vu la délibération n°2022-41 du Comité Syndical en date du 28 avril 2022 relative à la nouvelle tarification régionale appliquée à la mobilité,

Considérant que le SYDELA exerce en lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Considérant que l'article L 2224-37 du CGCT autorise les communes (ou leurs EPCI) à créer et entretenir des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques, dans le cas où l'offre sur leur territoire serait nulle ou inadaptée, ainsi qu'à transférer cette compétence notamment à une autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité.

Considérant que le SYDELA est compétent pour la mise en place, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques, au nom et pour le compte de ses adhérents,

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA souhaiterait participer à la Semaine européenne de la mobilité, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique, en mettant en place la gratuité temporaire de l'ensemble des bornes de recharges pour véhicules électriques, sur le territoire de Loire Atlantique.

Considérant que la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement et qu'elle se déroulera du 16 au 22 septembre 2022.

Considérant que cette décision a pour conséquence de déroger temporairement à l'application d'une modalité financière du SYDELA et qu'il est nécessaire qu'elle soit adoptée par le Comité syndical,

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver, de manière rétroactive, la mise en place d'une gratuité temporaire de l'ensemble des bornes de recharges OUEST CHARGE / SYDEGO sur le territoire de Loire Atlantique, sur la période du 16 septembre au 22 septembre 2022.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**